

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **28/04/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le 20/04/2021 et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2021

L'an deux mil vingt et un

Le vingt sept avril à 20 h 00 selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, PERRUCHE Sylvain, MAIELLO Elodie

Etait absente excusée : Mme TARTARIN Coralie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET : SUBVENTION SOUVENIR FRANÇAIS DU CANTON D'AUDEUX

Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention émise par l'association « Le Souvenir Français »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 3 abstentions émet un avis favorable pour un don de 100 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire

Frédéric REIGNEY



DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **28/04/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le 20/04/2021 et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2021

L'an deux mil vingt et un

Le vingt sept avril à 20 h 00 selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, PERRUCHE Sylvain, MAIELLO Elodie

Etait absente excusée : Mme TARTARIN Coralie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET : ERREUR D'IMPUTATION 2020 – CORRECTION SUR 2021

Le Maire expose au conseil municipal le mail de la Trésorerie indiquant qu'il y a lieu de corriger sur 2021 un versement de 2 fois 920 € émis au profit des communes de Champvans les Moulins et Champagney correspondant à une partie du produit de la reprise de la tondeuse acquise en intercommunalité.

Pour cela il y a lieu :

- D'émettre un titre de recette au c/13248 pour 1 840 €
- D'émettre un mandat au c/678 pour 1 840 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour autorise le Maire à effectuer les opérations ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire

*Pour le Maire Frédéric REIGNEY
L'Adjoint délégué,*



DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **28/04/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le 20/04/2021 et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2021

L'an deux mil vingt et un

Le vingt sept avril à selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNY**, Maire de la commune.

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, PERRUCHE Sylvain, MAIELLO Elodie

Etait absente excusée : Mme TARTARIN Coralie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal la demande de location de l'appartement communal situé au 6 rue du Centre de Monsieur FUENTES Alain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, autorise le Maire :

- A signer le contrat de location à compter du 01 mai 2021 et toutes les pièces nécessaires (état des lieux ...) pour un loyer mensuel fixé à 450 € avec Monsieur FUENTES Alain. Le paiement intervenant au 10 du mois en cours
- A percevoir la caution pour un montant de 450 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire

Frédéric REIGNY

